

VILLE DE CARCASSONNE

N° D'ORDRE 015

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°4 du Conseil Municipal du 3 Juillet 2020 et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES A COMPTER DU 1^{ER} FEVRIER 2022

Le Maire de la Ville de Carcassonne,
Vu l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au maire de recevoir délégation du Conseil Municipal pour prendre des décisions dans certains domaines et qui en précise les conditions d'exécutions,
Considérant que la revalorisation des tarifs des concessions funéraires s'élève à 2 % avec des arrondis inférieurs ou supérieurs pour faciliter le paiement par les usagers

DECIDE

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} février 2022, les tarifs des concessions funéraires sont fixés comme suit

CATEGORIES	TERRAIN	PLAQUES	PRIX TOTAL
TERRAINS RESERVES AUX TOMBES : "PLEINE TERRE"			
TEMPORAIRE 15 ANS (prix au m²)	61,00		
	€		
1 m ² enfant	61,00 €	13,00 €	74,00 €
2 m ² adulte	122,00 €	13,00 €	135,00 €
TRENTENAIRE (prix au m²)	357,00		
	€		
1 m ² enfant	357,00 €	13,00 €	370,00 €
2 m ² adulte	714,00 €	13,00 €	727,00 €
TERRAINS RESERVES A LA CONSTRUCTION			
TRENTENAIRE (prix au m²)	408,00		
	€		
cavurne 1m ²	408,00 €	13,00 €	421,00 €
fosse parisienne 2,30 m ²	938,40 €	13,00 €	951,40 €

caveau 4,25 m ²	1 734,00 €	13,00 €	1 747,00 €
COLUMBARIUM			
5 ans	153,00 €	13,00 €	166,00 €
15 ans	408,00 €	13,00 €	421,00 €
30 ans	714,00 €	13,00 €	727,00 €
CAVEAU D'ATTENTE			
Tarif mensuel	23,50 €	-	23,50 €
DISPERSION AU JARDIN DU SOUVENIR			
Livre du Souvenir	gratuit	13,00 €	13,00 €
OLIVERAIE DU SOUVENIR			
fourniture du kit : olivier + plaque défunt	50,00 €	13,00 €	63,00 €

Carcassonne, le 13 JAN. 2022

Le Maire
Gérard LABRAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20220113-decision22015-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/01/2022

Affichage : 14/01/2022

